



Percer les murs + problème bail

Par **sahtileene**, le **10/11/2010 à 15:33**

Bonjour,rrnrJ'ai emménagé il y a deux mois dans mon premier logement, en colocation. Le propriétaire n'a pas voulu mettre nos deux noms sur le bail. Donc officiellement je suis hébergée à titre gracieux par mon colocataire. rnrnCeci pose plusieurs problemes : rnrn- le justificatif du domicile : vu que je dois partir dans un an, soit avant mon colocataire, toutes les factures sont a son nom (quelle erreur !!) et mon propriétaire n'a "pas le temps de faire une déclaration sur l'honneur" qui aurait suffi a ma banque, pour mon changement d'adresse.rn- au niveau des aides de la CAF, nous sommes largement désavantagés puisque pur eux je n'exite pas.rnrnDeuxième probleme, le propriétaire, qui a refait l'appartement a neuf, ne veut pas de trou dans les murs : ni visses ni clous ni punaises. Etant étudiants, nous avons des meubles branlants qui menacent de tomber jours apres jours, et qui necessiteraient d'etre fixés au mur. Le propriétaire a dit qu'en cas de trou, nous devrions payer tout le pan de mur (soit 300€)rnEn a t il le droit? Sinon peut on faire les trous s'en son autorisation et reboucher correctement apres ou doit o lui demander avant de fixer quoi que ce soit?rrnrJe lui ai meme proposé l'alternative de fixer une etagere et de la lui laisser en repartant, mais il ne veut pas.rnrnQu'en pensez vous?rrnrmerci de vos reponsesrrnrmélo die

Par **Marion2**, le **22/02/2012 à 18:31**

ADIL Lozère (GRATUIT)rn12, avenue du Maréchal Foch - 48000 MENDErrnrTél : 04.66.49.36.65